

CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

**Mémoire(s) de demain**  
**Photographies de Nicolas Lux**

Entre  
Archives départementales de la Dordogne  
9 rue Littré  
24000 Périgueux  
représenté par le directeur

et \_\_\_\_\_

représenté par \_\_\_\_\_

Il a été convenu :

**Art.1. Objet – contenu**

Les Archives départementales de la Dordogne mettent à la disposition de :

- 
- L'exposition ci-dessus dénommée est composée de 2 valises de transport contenant respectivement 31 et 35 photographies (voir inventaire en annexe) en noir et blanc avec fournis
  - 1 cd audio (extraits d'enregistrements) destiné à sonoriser la salle d'exposition
  - 3 DVD sur les thématiques suivantes :
    - La restitution présentée à Excideuil
    - La littérature orale
    - Les rites calendaires
  - 1 catalogue *Mémoire(s) de demain*
  - crochets en esse
  - Housse de transport

L'organisateur peut vendre des catalogues, au coût de 3,00 euro l'un. Les chèques doivent impérativement être libellés à l'ordre de Monsieur le Payeur départemental de la Dordogne.

- Nombre d'exemplaires emportés : .....

**Pour mémoire** : L'installation éventuelle d'un espace vidéo avec lecteurs, moniteurs et casques est entièrement à la charge de l'organisateur. Les Archives départementales ne prêtent aucun matériel.

**Art. 2. Lieu d'exposition et durée du prêt**

L'exposition est prêtée pour être présentée à \_\_\_\_\_

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclus.

**Art. 3. Transport**

L'organisateur prend en charge le transport (aller et retour), l'installation et le démontage de l'exposition.

## Recommandations :

- **L'installation doit nécessairement être faite avec des gants propres et sur une surface plane et propre en raison de la fragilité des supports qui demandent à être manipulés avec précaution. Toute salissure ou rayure entraînera le remplacement, par l'emprunteur, de l'élément détérioré.**
- **Aucune marque, étiquette, adhésif, etc, ne doit être collée sur les photographies**
- **Les photographies doivent être réintégrées dans les caisses dans l'ordre numérique.**
- **Lors de la réintégration, les photos doivent être positionnées deux par deux, l'une contre l'autre, photo contre photo.**

### **Art. 4. Valeur et conditions du prêt**

L'exposition est prêtée gracieusement, mais l'organisateur doit l'assurer (assurance dite clou-à-clou) pour un montant global de **3720 euro** selon l'état suivant :

- 66 cadres au coût de 45 euro l'un et 140 crochets en esse soit 3220 euro
- 2 valises de transport soit 500 euro

L'attestation d'assurance doit être fournie au plus tard au moment de l'enlèvement.

### **Art. 5. Conditions de restitution**

Un constat, avec vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition, sera effectué lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les photographies ou le matériel endommagés seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

### **Art. 6. Mentions obligatoires**

La mention des Archives départementales de la Dordogne devra apparaître clairement dans l'exposition ainsi que dans la publicité qui pourra l'entourer.

Fait en deux exemplaires, à Périgueux le \_\_\_\_\_

Pour les Archives départementales de la Dordogne

pour l'emprunteur

## **ANNEXE : descriptif et inventaire des photographies**

- 66 photographies contrecollées sur support rigide en PVC au format 50 x 50 cm (détail ci-après)

**IMPORTANT** : l'exposition initiale se composait de 70 photographies. 4 photographies, dégradées au cours des prêts successifs, ont été retirées de l'exposition :

- 15 - Gilbert BESSE, Saint-Pardoux-la-Rivière
  - 16 - Paulette REBIERE, Busseroles
  - 29 - Marie-Louise VIDAL, Saint-Yrieix-la-Perche (87)
  - 32 - Marcel BEAU, Vieux-Mareuil
-

- 
- 1 – Georges FLAMIN, Hautefort
  - 2 - Fernande MAGNE, Sencenac-Puy-de-Fourche
  - 3 - Roger SUTOUR, Saint-Jory-Lasbloux
  - 4 - Ginette LAFAYE, Villetoureix
  - 5 - René ANDRIEU, Milhac-de-Nontron
  - 6 - Denise GENET, Saint-Priest-les-Fougères
  - 7 - René VENTENAT, Creyssac
  - 8 - Non identifiée
  - 9 - Daniel GAUME, Saint-Sulpice-d'Excideuil
  - 10 - Guy SAVY, Coutures
  - 11 - René HAUTHIER, Rudeau-Ladosse
  - 12 - René BLANCHET, Saint-Paul-Lizonne
  - 13 - Adrienne BRISSAUD, Saint-Jean-de-Côle
  - 14 - Jacqueline CLAUD, Sarlande
  - 17 - Rachel DELAGE, Saint-Aulaye
  - 18 - Emilien LAROCHE, Saint-Médard-d'Excideuil
  - 19 - Aurélie FOUEYTILLE, Clermont-d'Excideuil
  - 20 - Jean-Marie MARTY, Vaunac
  - 21 - Cécile DELAGE, Varaignes
  - 22 - Roger MOREAU, Saint-Germain-des-Près
  - 23 - Marie-Madeleine HOURCQ, Saint-Aulaye
  - 24 - Roger LEREIN, Grand-Brassac
  - 25 - Régine LAPOUGE, Sencenac-Puy-de-Fourche
  - 26 - René BARRY, Saint-Priest-les-Fougères
  - 27 - Thérèse ROCHE, Vieux-Mareuil
  - 28 - Robert LALET, Bertric-Burée
  - 30 - Georges GAREYTE, Hautefort
  - 31 – Geneviève LECHAT, Cherveix-Cubas
  - 33 - Adèle DEBAS, Saint-Félix-de-Mareuil
  - 34 - Henri SEGUY, Sarlande
  - 35 - Rina CASTAGNA, Villazzano (Italie)
  - 36 - Jean-Claude JARRY, Miallet
  - 37 - France GIRY, Saint-Aulaye
  - 38 - Pierre MAYRI, Saint-Médard-d'Excideuil
  - 39 - Jean-Louis MAUBLANC, Miallet
  - 40 - Henriette VERSAUAUD, Vaunac
  - 41 - Hubert LAROCHE, Vaunac
  - 42 - Jean BRUTUS, Saint-Félix-de-Mareuil
  - 43 - Jaumeta BAUZETIE, Champs-Romain
  - 44 - Joseph GONDOIS, Milhac-de-Nontron
  - 45 - Michel FEYMENDI, Lempzours
  - 46 - Françoise GROLLO, Quinsac
  - 47 - Jean DESSEIX, Saint-Pierre-de-Frugie
  - 48 - Georges PARCELLIER, La-Tour-Blanche
  - 49 - Andrée LAFFAS, Saint-Paul-Lizonne
  - 50 - Odette BECHARETIE, Valeuil
  - 51 - Marcel LAGARDE, Biras
  - 52 - Jean DELOR, Montpon
  - 53 - Raymond TUGAL, Saint-Paul-Lizonne
  - 54 - Maurice BLONDEL, Clermont-d'Excideuil
  - 55 - Lucienne PUYBONNIEU, Cognac
  - 56 - Maurice COMBEAU, Saint-Pardoux-la-Rivière
  - 57 - André ANDRIEU, Milhac-de-Nontron
  - 58 - Alice RUDEAUX, Saint-Romain Saint-Clément
  - 59 - Renée-Henriette JOUBERT, Saint-Aulaye
  - 60 - Marthe MARJERIDOU, Saint-Aulaye
  - 61 - Robert SIMON, Tocane-Saint-Apre
  - 62 - René PERRIER, Saint-Paul-Lizonne
  - 63 - Gaston PAUL, Brie-sur-Barbezieux (16)
  - 64 - Germaine LAGARDE, Saint-Saud-Lacoussière
  - 65 - Adeline FARGEOT, Saint-Martin-de-Fressengeas
  - 66 - Albert LAPIERRE, Lempzours
  - 67 - Jean-Baptiste PAPON, Nanthiat
  - 68 – Léontine MENOT, Lanouaille
  - 69 - Jeanne CHANCEL, Saint-Paul-la-Roche
  - 70 - Gaston ROBERT, Saint-Yrieix-la-Perche (87)